

Évaluation de la dimension de genre dans le projet Adaptation aux changements climatiques en Océanie

Sarah Whitfield¹

Introduction

Contexte

Le projet Adaptation aux changements climatiques en Océanie (*Pacific Adaptation to Climate Change*, ou PACC) est un programme régional sur le changement climatique visant à accroître la résilience des communautés et des pays insulaires océaniques face aux effets néfastes du changement climatique. Financé par le Fonds spécial pour les changements climatiques du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et par l'Agence australienne pour le développement international (AusAID), il est exécuté par le Bureau multipays du Programme de développement des Nations Unies (PNUD) au Samoa et mis en œuvre par le Secrétariat général du Programme régional océanique de l'environnement (PROE).

« [Reconnaissant les] contributions différentes, mais complémentaires, des hommes et des femmes au bien-être de leur famille et au développement de la société, [...] les ministres ont confirmé la nécessité de tenir compte des connaissances, des expériences et des priorités des deux sexes afin de mettre au point des stratégies efficaces d'adaptation au changement climatique ».

Communiqué émis à l'occasion du séminaire sur le changement climatique des ministres de la Condition féminine du Pacifique
Nadi, Fidji (juillet 2012)

Mené dans quatorze pays insulaires océaniques², le projet PACC bénéficie d'un large soutien et se traduit par la conduite d'un éventail d'activités aux échelons local, national et régional, notamment : intégration transversale de la dimension climatique dans les politiques et la planification ; mise à l'essai de projets pilotes d'adaptation ; soutien technique et renforcement des capacités ; et campagnes de communication correspondantes. Au niveau local, les projets pilotes d'adaptation sont axés sur l'un des trois domaines suivants : production et sécurité alimentaires, gestion des ressources en eau, et gestion

des zones côtières. Lancé en 2009, le projet PACC a été prolongé jusqu'en 2014. Divers obstacles ont jalonné sa mise en œuvre et les progrès accomplis ont été plus ou moins importants d'un pays à l'autre. L'un des volets importants du projet, qui s'appuie sur une démarche résolument itérative, est de documenter et de partager les enseignements tirés et les bonnes pratiques au sein des différents pays participants, entre ceux-ci et avec le reste de la région océanique.

Champ de l'évaluation³

L'Australie, par l'entremise de l'AusAID, a prêté un concours financier supplémentaire au projet PACC, notamment en octroyant des fonds destinés à mettre davantage en lumière les questions de genre. En 2012, une évaluation exhaustive de la perspective de genre a été réalisée, afin de déterminer le niveau et le degré de prise en compte de cette problématique dans le projet PACC. Les évaluateurs se sont aussi bien intéressés aux lacunes et aux omissions qu'aux exemples de bonnes pratiques, l'objectif étant de cerner des points d'entrée adaptés pour incorporer les questions de genre dans le projet. Les conclusions et les recommandations formulées doivent aider les équipes de gestion du projet aux échelons national et régional à intégrer le genre de manière transversale dans leurs activités⁴.

Genre et changement climatique dans le Pacifique : les dimensions sociales de la résilience et de la capacité d'adaptation

Quels sont les liens entre genre et changement climatique ?

De nombreux rapports font état des graves répercussions que le changement climatique devrait avoir sur les communautés océaniques. Acteurs clés du changement, les hommes et les femmes de la région possèdent un éventail de compétences et maîtrisent une multitude de stratégies d'adaptation. Souvent, ils sont aussi d'importants dépositaires de savoirs locaux et traditionnels cruciaux. Tenir compte des besoins et des capacités d'adaptation propres aux femmes et aux hommes doit permettre à l'ensemble de la population de tirer parti des projets menés en matière de changement climatique.

¹ Consultante en genre, réduction des risques de catastrophe et adaptation au changement climatique.
Courriel: sarahwhitfield@hotmail.com

² États fédérés de Micronésie, Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Nauru, Niue, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tokelau, Tonga, Tuvalu et Vanuatu.

³ Pour obtenir de plus amples informations et le document complet, veuillez contacter Taito Nakalevu, Directeur régional du projet, Cellule de gestion régionale du projet PACC du PROE, taiton@sprep.org.

⁴ L'évaluation a en outre notamment porté sur les formations aux questions de genre et sur l'assistance technique offerte en vue de la mise en œuvre des premières mesures d'intégration transversale de la dimension de genre.

Les inégalités économiques et sociales exacerbent les difficultés et réduisent la capacité de certains individus et groupes à faire face et à s'adapter au changement climatique et aux phénomènes météorologiques extrêmes. Outre le genre, de nombreuses autres variables, telles que la situation socioéconomique, l'âge et le handicap éventuel, constituent des facteurs clés susceptibles d'augmenter le risque d'exposition aux répercussions du changement climatique.

Les inégalités hommes-femmes sont une réalité multiforme à travers le monde, et le Pacifique ne fait pas exception à la règle. Bien que l'on enregistre un recul notable des inégalités de ce type dans l'ensemble des États et Territoires insulaires océaniques, avec toutefois des écarts importants à l'intérieur même des pays et entre ceux-ci, les femmes ne sont toujours pas traitées sur un pied d'égalité avec les hommes. Les rôles associés aux hommes et aux femmes ont évolué au fil du temps. Néanmoins, malgré les avancées constatées, les femmes continuent d'être sous-représentées dans les structures de gouvernance officielles (à tous les échelons), et il est rare qu'elles aient les mêmes chances que les hommes de renforcer leurs capacités et de perfectionner leurs compétences, en particulier dans les domaines techniques.

En excluant les femmes des mécanismes de planification et des processus décisionnels instaurés en matière de changement climatique, on prend le risque de se priver de points de vue intéressants et d'une expertise précieuse. Cette mise à l'écart peut entraîner l'adoption de pratiques et de stratégies qui soumettent les ressources et les écosystèmes à une pression accrue, ont une incidence négative sur les moyens de subsistance et les revenus, et contribuent à enraciner ou à exacerber les vulnérabilités et les inégalités hommes-femmes.

Il est important que les membres des communautés comprennent les évolutions climatiques prévues et les risques connexes susceptibles d'influer sur leurs conditions de vie et leurs moyens de subsistance. Il est possible que le manque de représentation des femmes dans les comités de développement des villages limite l'accès aux données et aux informations climatiques permettant de planifier et d'entreprendre des activités d'adaptation efficaces, bénéfiques pour les ménages et l'ensemble de la population.

Les politiques et les mesures d'adaptation peuvent et doivent être élaborées de sorte à profiter autant aux hommes qu'aux femmes. En effet, les stratégies et les projets qui ne tiennent pas véritablement compte des questions de genre risquent d'aggraver en définitive la situation pour les deux sexes, tandis que les politiques, les projets et les programmes sensibles au genre peuvent quant à eux favoriser une adaptation plus durable et participer à la réduction des inégalités hommes-femmes.

Pourquoi intégrer la dimension de genre dans le projet PACC ?

Le projet PACC vient appuyer les efforts engagés à l'échelon national en vue d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques climatiques et des mesures d'adaptation qui permettront d'améliorer la résilience des pouvoirs publics et de la population en Océanie et de renforcer les capacités d'adaptation des communautés à différents niveaux. En accordant une attention soutenue à la dimension sexospécifique de l'action climatique, les équipes du projet PACC pourront soutenir de façon plus efficace les pays et les collectivités. Renforcer l'accent mis sur le genre vise à s'assurer que les initiatives d'intégration transversale de l'action climatique et les mesures d'adaptation connexes auront bel et bien une incidence positive sur les femmes et les hommes de la région qui sont, et seront, tout particulièrement affectés par les changements climatiques.

Intégrer la dimension de genre dans l'action climatique, dans le respect de la tradition océanienne

Dans tout le Pacifique, les membres des ménages et des communautés œuvrent de concert à l'atteinte d'objectifs communs. L'intégration transversale de la dimension de genre dans l'action climatique ne signifie pas qu'il faille étudier la situation des femmes séparément de celle des hommes ni qu'il faille forcément mettre au point des projets distincts pour répondre aux priorités des deux sexes. Dans bien des cas, il est possible de parvenir à un consensus sur les mesures d'adaptation proposées, qui devraient au final profiter aussi bien aux hommes qu'aux femmes. En s'intéressant à la perspective de genre, on reconnaît que les incidences du changement climatique ne seront pas les mêmes pour tous. En effet, il est probable que le changement climatique touche différemment les femmes et les hommes, en fonction d'un grand nombre de facteurs tels que les rôles et les tâches associés aux deux groupes et l'emploi sexospécifique des ressources.

Les traditions culturelles, qui diffèrent entre les ménages, les communautés et les pays de la région, constituent le ciment de la cohésion sociale. Néanmoins, les pratiques culturelles et traditionnelles ne sont pas toujours à l'avantage de tous les membres de la société. Il se peut parfois que les femmes, ou d'autres groupes marginalisés sur le plan économique ou social, aient un accès plus limité aux prévisions climatiques, aux données issues des évaluations techniques et aux activités de renforcement des capacités menées dans le cadre des mesures d'adaptation. Ces personnes ne sont peut-être pas non plus à même de participer de façon constructive aux actions climatiques ni de prendre part aux processus décisionnels qui influent directement sur leur quotidien et leurs moyens de subsistance. En dépit des efforts probablement consentis pour inclure les femmes et les catégories marginalisées et leur permettre d'exprimer leurs préoccupations, les avis et les solutions qu'elles formulent n'auront sans doute pas le même poids au moment de la prise de décision.

Prendre en considération divers impacts, expériences et points de vue ne nuira pas à l'atteinte d'objectifs plus généraux visant à améliorer la résilience à l'échelon local. Bien au contraire, s'intéresser à une multitude d'opinions — femmes, hommes et groupes potentiellement marginalisés — et, partant, tenir compte des vulnérabilités et des capacités propres aux différents membres des familles et des communautés permettront de favoriser l'adaptation au changement climatique.

Dans l'ensemble du Pacifique, les efforts s'intensifient en vue de rassembler des informations sur les projets réussis en matière d'adaptation et d'intégration transversale du facteur climatique. Il faut en outre recueillir d'autres données montrant aux décideurs et aux spécialistes que le changement climatique touchera différemment les femmes et les hommes et leur prouvant que le fait de traiter de manière approfondie et complète la problématique du genre aura pour effet, au bout du compte, d'améliorer l'action climatique.

Du fait de la diffusion à grande échelle des enseignements tirés des initiatives d'intégration transversale de la dimension de genre, le projet PACC est susceptible de contribuer sensiblement à l'enrichissement des connaissances et des pratiques des pouvoirs publics, des professionnels et des spécialistes du changement climatique, et des populations de la région. Grâce aux efforts soutenus entrepris en vue de s'attaquer à bras-le-corps aux problématiques sexospécifiques du changement climatique, le projet PACC peut contribuer à renforcer l'intérêt porté aux rapports hommes-femmes dans les pays participants et dans le reste du Pacifique.

Méthode

À l'aide d'une approche intégrée du genre⁵, l'ensemble des étapes, des composantes et des volets du projet PACC ont été examinés, afin de cerner les lacunes existantes et les domaines où il serait intéressant de prendre davantage en compte les sexospécificités. Un large éventail de critères ont été utilisés pour déterminer le degré d'intégration de la dimension de genre dans le projet, notamment :

- l'attention prêter aux dimensions sexospécifiques des incidences du changement climatique ainsi qu'aux vulnérabilités et aux capacités propres aux hommes et aux femmes ;
- l'utilisation de données ventilées par sexe, d'analyses de genre et de compétences spécialisées en matière de rapports hommes-femmes ;
- le soutien apporté à l'égalité des chances et des avantages dans le cadre des mesures d'adaptation et du renforcement des capacités techniques ;
- la participation et la représentation dans les processus décisionnels, à tous les échelons et à toutes les étapes ;
- le degré de sensibilisation à la dimension de genre ; et
- l'engagement et la volonté politique des responsables du projet et des principales parties prenantes.

Les facteurs susmentionnés ont été analysés en tenant compte du contexte local, national et régional, ainsi qu'au regard du cadre institutionnel actuel du projet.

Une étude bibliographique approfondie a été entreprise sur les travaux de recherche, les guides d'information, les outils pratiques et les comptes rendus d'ateliers traitant du genre et du changement climatique (et, dans une certaine mesure, de la réduction des risques de catastrophe) produits dans la région et dans le reste du monde. En vue de dresser un tableau plus large de la situation aux échelons national et régional, d'autres documents ont été examinés, dont les stratégies de développement nationales et régionales, les plans et les politiques pertinents, ainsi que les communiqués récemment émis par les ministres de la Condition féminine du Pacifique et par les dirigeants océaniques.

Un examen complet de l'ensemble des documents du projet PACC a en outre été réalisé⁶. Divers rapports techniques portant sur les projets pilotes d'adaptation ont été passés en revue, notamment des diagnostics de vulnérabilité, des évaluations socioéconomiques, des analyses coûts-avantages et des descriptifs de projet. Les documents et les feuilles de suivi budgétaires ont également été étudiés, afin de déterminer la part des ressources allouées aux problématiques sexospécifiques.

Des consultations ont été engagées avec les principaux partenaires nationaux et régionaux océaniques, avec des représentants de services ou ministères de la Condition féminine, d'organisations non gouvernementales (ONG), d'associations locales, d'organisations régionales, d'institutions des Nations Unies et de bailleurs, ainsi qu'avec des chercheurs et des spécialistes prenant part au projet. Des enquêtes ont été conduites par les coordonnateurs nationaux, parfois avec l'assistance d'équipes du projet⁷. D'autres questions en lien avec le genre ont été posées afin d'obtenir des renseignements en vue de l'établissement, alors en cours, de directives régionales sur la prise en compte systématique de la dimension climatique. Des entretiens ont été réalisés avec des coordonnateurs, des interlocuteurs des pouvoirs publics et des membres des principales équipes responsables du projet.

Des consultations nationales et des missions ont été entreprises dans les pays présélectionnés en fonction de leur situation géographique, du secteur d'intervention et du stade de mise en œuvre du projet⁸. La méthode retenue pour les visites in situ variait selon les équipes du projet : réunions avec les partenaires, atelier faisant intervenir les différentes parties prenantes, consultations auprès de villageoises, réunions-débats avec des représentants de la communauté et des associations locales, entretiens avec des ménages ou discussions informelles avec la population.

⁵ Cette démarche consiste à tenir compte des dimensions sexospécifiques et de l'analyse de genre à toutes les phases d'un projet, d'une politique et d'un programme. L'approche intégrée du genre vise, d'une part, à s'assurer que les femmes et les hommes tirent profit à parts égales des processus de développement, et, d'autre part, à prendre des mesures dans les domaines où des inégalités ont été relevées, dans le but de favoriser le développement durable et de promouvoir l'égalité des sexes.

⁶ Les documents examinés incluent : le rapport initial du projet, la demande de financement, les rapports de mise en œuvre, les exposés, les documents et les rapports issus des évaluations annuelles multipartites, les rapports annuels de mise en œuvre, le cadre logique régional du projet, les rapports trimestriels d'avancement, les plans de travail annuels, les plans de travail pluriannuels, les rapports annuels, les rapports de suivi, les comptes rendus de mission, les procès-verbaux des réunions, ainsi que les rapports relatifs aux formations et aux ateliers.

⁷ L'équipe du projet PACC aux Îles Cook n'a pas effectué d'enquête.

⁸ Des missions ont été réalisées aux États fédérés de Micronésie, aux Fidji, à Nauru, à Palau et aux Tonga.

Lors de l'atelier technique et d'évaluation multipartite du projet PACC organisé à Nauru en août 2012, plusieurs coordonnateurs et représentants des pouvoirs publics ont été interrogés, et une formation sur le genre a été conduite au profit des participants et des partenaires du projet, notamment le PROE, le PNUD et l'AusAID. Celle-ci a servi à exposer les notions de base en matière de genre et de changement climatique, et a inclus des travaux de groupe durant lesquels les participants se sont penchés sur la manière dont le changement climatique pouvait se répercuter sur les hommes et les femmes dans les différents secteurs d'activité. Des indicateurs ventilés par sexe ont également été présentés. Cet atelier a joué un rôle crucial car il a permis d'analyser les mécanismes du projet PACC et de mieux faire comprendre son contexte institutionnel.

Contraintes

La plus grande difficulté rencontrée lors de l'évaluation tenait aux nombreux documents épars ayant trait au projet. En outre, les lacunes relevées dans la documentation de certains pays, ainsi que la piètre qualité des rapports et leur soumission irrégulière, ont nui à la bonne compréhension des activités menées, des progrès accomplis et des enseignements tirés à ce jour. À cela s'est ajouté le fait qu'aucun cadre logique n'avait été élaboré à l'échelon national pour la conduite des interventions, et que les orientations et les résultats attendus de plusieurs mesures d'adaptation étaient encore en train d'être peaufinés⁹.

Par ailleurs, s'il était opportun de faire coïncider la formation et l'évaluation multipartite, le risque de réaction de rejet vis-à-vis des questions de genre était plus important, car les acteurs du projet devaient déjà traiter les problèmes de gestion urgents et courants relatifs au projet. Durant la réunion, il a été demandé aux coordonnateurs de remplir diverses fiches types et seuls deux d'entre eux sont parvenus à fournir des informations détaillées sur la perspective de genre dans l'action climatique.

Il n'a pas été possible d'envisager toutes les solutions et de s'entretenir avec l'ensemble des parties prenantes susceptibles de contribuer, aux côtés des acteurs du projet, à l'intégration transversale de la dimension de genre dans les activités menées aux échelons national et régional en matière de changement climatique. La recherche de tels partenariats constitue une nouvelle étape cruciale pour l'équipe du projet, le PROE et les bailleurs.

Conclusions de l'évaluation

Conception et planification du projet

- L'ébauche du projet doit prévoir une analyse genre et la mise à profit de connaissances spécialisées sur cette problématique.
- La dimension de genre doit être intégrée de façon transversale dans les éléments suivants : but général du projet, objectifs, réalisations escomptées et résultats.
- Les initiatives relatives au changement climatique doivent reposer sur des politiques et des stratégies nationales et régionales en faveur de l'égalité entre

les sexes et tenir compte des problématiques sexospécifiques d'ores et déjà cernées dans le secteur d'intervention.

- La mise en place de mesures d'adaptation suppose une analyse préalable des vulnérabilités et des capacités des femmes, des hommes et d'autres groupes.
- Il est essentiel de s'intéresser aux rôles associés aux hommes et aux femmes, à la division du travail selon le sexe et à l'utilisation de données ventilées par sexe si l'on veut déterminer les effets du changement climatique sur les hommes et les femmes.
- Les bénéficiaires des mesures d'adaptation doivent être répertoriés en fonction de leur sexe et d'autres variables.
- Les femmes doivent pouvoir participer autant que les hommes aux processus décisionnels en rapport avec le changement climatique et les mesures d'adaptation connexes.

Il est capital de s'assurer que les questions de genre sont dûment prises en compte lors de la conception et de la planification d'un projet. Bien que tel n'ait pas été le cas pour le projet PACC, il est toutefois intéressant de se pencher sur la manière dont l'équipe aurait pu traiter la perspective de genre dès l'esquisse du projet et d'étudier en quoi cette omission entrave à présent les efforts consentis en vue d'assurer l'intégration transversale de la dimension de genre.

La réflexion sur les mesures d'adaptation n'a pas tenu compte des éventuelles inégalités hommes-femmes, ni des solutions envisageables pour les atténuer dans le cadre de l'action climatique. Faute d'analyse genre, les différences sexospécifiques ne sont pas prises en compte.

Les termes et les notions utilisés pour qualifier la dimension de genre dans les descriptifs originaux du projet sont déroutants et, d'après les observations recueillies, mal compris par les conseillers techniques et les agents du projet. Des expressions comme « approche sensible au genre » et « approche sexospécifique » y figurent sans pour autant être explicitées. La perspective de genre n'apparaît nulle part ailleurs dans les documents. En vue de pallier cette lacune, des dispositions connexes ont été ajoutées dans la demande de financement, sans toutefois être assorties d'orientations suffisamment claires pour garantir la prise en compte exhaustive de la dimension de genre dans le projet.

L'objectif premier du projet est de réduire les vulnérabilités et d'accroître la résilience et les capacités d'adaptation dans les domaines suivants : gestion des ressources en eau ; sécurité et production alimentaires ; et gestion des zones côtières. Les documents afférents au projet passent largement sous silence les incidences socioéconomiques de celui-ci sur la population. Les descriptifs et les documents de planification n'évoquent pas les groupes potentiellement vulnérables et n'indiquent pas si certaines catégories, telles que les femmes, sont particulièrement exposées aux effets du changement climatique. Les descriptifs ne mentionnent pas les rôles associés aux hommes et aux femmes ni

⁹ L'évaluation technique du projet et celle de mi-parcours ont été réalisées simultanément.

l'utilisation des ressources selon le genre. Les mesures d'adaptation sont en effet conçues pour profiter de manière globale aux familles ou à la communauté dans son ensemble. Les impacts éventuels sur le quotidien et les moyens de subsistance des hommes et des femmes n'y sont pas non plus détaillés, qu'il s'agisse des effets néfastes du changement climatique ou des retombées positives des initiatives d'intégration transversale ou encore des mesures d'adaptation.

Faute de données ventilées par sexe et de rapports connexes, il est impossible de livrer une estimation définitive du nombre de femmes, d'hommes et de représentants de catégories particulières ayant contribué à l'élaboration et à la planification des activités, ou de préciser la nature de leur participation. Il ressort néanmoins des photographies et des listes des participants que les hommes sont souvent nettement plus nombreux que les femmes. Bien qu'elles aient peut-être pris part à la phase de planification de plusieurs projets PACC, rien n'indique que des femmes, des fonctionnaires des ministères ou des services nationaux en charge de la condition féminine ou des représentantes d'ONG ou d'associations locales de femmes aient contribué à l'analyse des parties prenantes ou au choix des secteurs d'intervention prioritaires et des mesures d'adaptation proposées.

Les rapports de consultation ne différencient pas clairement les opinions ou les priorités formulées à l'occasion des rencontres organisées à l'échelon local ou des réunions-débats.¹⁰ Les points de vue relatifs aux mesures d'adaptation ont été recueillis de manière indiscriminée, semble-t-il. Il est donc difficile de distinguer les avis et solutions émanant des femmes, des hommes, des jeunes ou d'autres catégories. L'absence généralisée d'informations à ce sujet donne à penser que les besoins, les préoccupations, les expériences et les recommandations propres aux hommes et aux femmes et aux diverses tranches d'âge sont jugés sans importance pour l'élaboration des mesures d'adaptation.

Mise en œuvre du projet

Intégration transversale de la dimension climatique

- Les politiques et les lois relatives au changement climatique doivent s'appuyer sur les stratégies et les politiques en faveur de l'égalité des sexes, ainsi que sur les problématiques sexospécifiques cernées dans les cadres de développement régionaux, nationaux et sectoriels.
- Les politiques et les lois relatives au changement climatique doivent tenir compte des besoins, des aspirations et des priorités des femmes, des hommes, des jeunes et des groupes particulièrement vulnérables.
- Les organismes nationaux de promotion de la condition féminine¹¹ et les ONG de femmes doivent être associés de manière significative à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et des lois en matière de changement climatique.

- La perspective de genre doit être intégrée de manière exhaustive et cohérente dans l'ensemble des politiques et des lois sur le changement climatique.

Dans bon nombre de pays insulaires océaniques, la question du genre est de plus en plus reconnue comme une dimension essentielle du processus d'élaboration des politiques climatiques. On note différents stades d'avancement (élaboration, approbation ou mise en œuvre) dans les activités d'intégration transversale de la dimension climatique menées au titre du projet PACC. Par ailleurs, le genre est pris en compte dans plusieurs politiques relatives au projet PACC, à divers degrés en termes de méthode et de contenu, ce qui reflète avant tout l'existence d'un environnement propice à l'égalité hommes-femmes et à l'inclusion de la dimension de genre.

Certaines activités d'intégration témoignent d'une bonne compréhension des problématiques sexospécifiques et détaillent plusieurs stratégies visant à améliorer l'égalité entre les sexes. Quoi qu'il en soit, au vu des diverses lacunes indiquées ci-dessous, beaucoup reste à faire pour que ces questions soient systématiquement prises en compte dans les politiques.

Bien que les mesures d'intégration transversale visent à garantir l'adéquation entre, d'une part, les activités nationales et, d'autre part, les priorités et les objectifs de développement des pays, les politiques ne s'appuient pas sur les engagements pris et les efforts consentis à l'échelon national sur les dossiers du genre et du changement climatique. Dans l'ensemble, les produits du projet PACC ne font pas référence aux lois et aux politiques nationales en faveur de l'égalité des sexes ni aux engagements pris à cet égard aux échelons national et régional. Ainsi, le projet PACC mené aux Îles Cook ne mentionne pas la politique adoptée en matière d'égalité hommes-femmes, alors que celle-ci aborde de manière exhaustive le changement climatique et expose en détail les besoins propres aux femmes sur les îles périphériques, aux jeunes femmes et aux filles, ainsi qu'aux femmes en situation de handicap.

Plusieurs produits du projet PACC mettent en évidence la participation d'organisations de femmes ou font figurer les organismes nationaux de promotion de la condition féminine parmi les partenaires intervenant dans l'élaboration des politiques, sans toutefois que l'étendue exacte de leur participation ou de leur contribution soit précisée. Aucun des projets ne mentionne d'obstacles particuliers à la participation ni au pouvoir de décision réels des femmes ou d'autres groupes dans les dispositifs d'élaboration des politiques. Il convient néanmoins de recueillir d'autres informations afin de déterminer si les organismes nationaux de promotion de la condition féminine et les associations de femmes ont la possibilité de non seulement participer aux consultations ponctuelles, mais aussi de devenir des membres à part entière des partenariats durables établis tout au long des phases de mise en œuvre et de suivi.

¹⁰ La seule exception observée est le rapport de consultation établi par l'équipe du projet PACC au Samoa, dans lequel figurait une brève liste des priorités propres à chaque groupe.

¹¹ Le terme « organismes nationaux de promotion de la condition féminine » désigne les ministères nationaux ainsi que les services et/ou divisions qui traitent de la condition féminine et des problématiques des femmes.

En règle générale, les politiques font état des mutations engendrées par le changement climatique, mais pas de leurs effets potentiels sur la vie quotidienne et les moyens de subsistance des femmes et des hommes. Les rôles associés aux hommes et aux femmes, ainsi que les incidences du changement climatique sur les deux sexes, ont été abordés, semble-t-il, durant les consultations et les réunions-débats, mais rien n'indique que ces questions aient été analysées ou qu'elles aient véritablement influé sur les politiques.

Les déclarations générales sur la condition féminine ou le genre ne s'accompagnent pas d'objectifs clairement définis en faveur de l'égalité hommes-femmes. Même lorsque les problématiques sexospécifiques sont considérées comme un domaine d'intervention clé, aucune référence n'est faite aux causes profondes de l'inégalité et de l'exclusion. Dans la plupart des cas, le genre est abordé séparément, sans lien logique avec le reste du document. Aucune politique ne précise les capacités ni les ressources nécessaires pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'intégration transversale du genre ou des sexospécificités.

Projets pilotes d'adaptation

- Les mesures d'adaptation doivent être étayées par des recherches en sciences sociales rigoureuses, notamment pour ce qui est des actions menées dans les communautés pilotes.
- Les données ventilées par sexe et les analyses sexospécifiques sont essentielles pour bien comprendre la dimension de genre du changement climatique.
- Les femmes et les hommes doivent disposer d'informations, de connaissances et de compétences pertinentes pour soutenir les mesures d'adaptation et les initiatives liées au changement climatique.

Rien ne permet de penser que les projets s'appuient systématiquement sur les données, les recherches et les analyses susceptibles de leur donner un angle social. De manière générale, dans les projets, une attention limitée est accordée aux dimensions sociales - et a fortiori à la dimension de genre - de la vulnérabilité, de l'adaptation et de la résilience, alors que la conception des infrastructures liées aux mesures d'adaptation est décrite avec force détails.

Parmi les évaluations techniques entreprises à l'appui des projets pilotes PACC¹², aucune ne traite des dimensions sociales et sexospécifiques de la vulnérabilité. Il n'y est aucunement fait mention des capacités existantes ou potentielles des femmes et des hommes au sein des communautés pilotes ni des mécanismes d'adaptation adoptés par ceux-ci, alors même que ces éléments sont susceptibles d'accroître la résilience d'une personne, d'un ménage ou d'une communauté face aux risques climatiques. Les projets ne contiennent pas d'évaluation critique de la faisabilité socioculturelle des mesures d'adaptation, alors qu'une telle analyse, aussi délicate soit-elle, est primordiale. Le fait que les coûts et les avantages économiques ne sont pas nécessairement les mêmes pour les femmes et les hommes est rarement évoqué,



Les rôles associés aux hommes et aux femmes et la division du travail selon le sexe constituent des volets clés de l'action climatique.

tout comme les divergences éventuelles de perception à cet égard. Les études d'impact environnemental préliminaires réalisées dans le cadre du projet ne traitent pas des questions de genre et ne comprennent pas de données ventilées par sexe sur l'utilisation des ressources et les rôles selon le sexe.

Il n'y a pas eu de recueil systématique de données quantitatives et qualitatives ventilées par sexe ni d'autres variables dans les communautés pilotes. Lorsque de telles données ont bel et bien été collectées, en quantités restreintes, soit elles manquaient de pertinence, soit elles n'ont pas été analysées sous l'angle du genre. Dans l'ensemble, l'absence de données intéressantes entrave la réalisation d'analyses sexospécifiques et empêche de bien comprendre les incidences potentielles du changement climatique sur la vie et les moyens de subsistance des femmes et des hommes, ainsi que les bienfaits attendus des mesures d'adaptation pour les femmes ou les groupes particulièrement vulnérables.

Soutien technique

- Les femmes et les hommes, à tous les niveaux, doivent bénéficier des mêmes chances concernant le renforcement de leurs capacités, en particulier dans les domaines techniques de l'action climatique.
- Il serait peut-être opportun de mettre en place des activités de renforcement des capacités et de changement comportemental ciblant spécifiquement les femmes, les hommes ou certaines catégories de personnes.

¹² Les évaluations en question incluent : diagnostics de vulnérabilité, évaluations socioéconomiques, analyses coûts-avantages, modèles climatiques, études d'impact environnemental préliminaires, et autres évaluations propres à chaque site.

Le projet PACC appuie le renforcement des capacités d'un large éventail de partenaires et de personnes à tous les échelons. L'accent a tout particulièrement été mis sur la formation des interlocuteurs nationaux concernant les évaluations techniques clés. Faute de données, on ignore la proportion exacte d'hommes et de femmes participant à de telles activités. Cependant, il semble que les personnes interrogées s'accordent à dire que la majorité des participants aux formations techniques sont des hommes.

L'absence de données, d'analyses et de rapports sur le nombre d'hommes et de femmes ayant bénéficié d'activités de renforcement des capacités témoigne de la méconnaissance des disparités ou des inégalités inexistantes, lesquelles devraient être combattues à l'aide de stratégies précises ou de mesures de discrimination positive. L'équipe PACC des Îles Salomon a toutefois indiqué qu'il était désormais habituel de promouvoir activement l'équilibre entre les sexes, et qu'il était expressément prévu que des représentants des deux sexes prennent part aux activités de renforcement des capacités.

D'après les documents du projet, les formations conduites dans les communautés pilotes ciblent généralement les ménages, les membres de la communauté, les techniciens et certains agriculteurs. Comme il n'est pas précisé s'il s'agit de femmes ou d'hommes, on ignore si l'objectif est de renforcer les capacités chez les femmes, les hommes ou les deux groupes. Il ressort toutefois des entretiens réalisés avec les coordonnateurs que diverses initiatives et activités locales de renforcement des capacités visent implicitement les femmes, les hommes ou les deux sexes, conformément aux rôles sexospécifiques traditionnels, mais que leur but n'est pas de traiter les questions de genre en tant que telles.

Communication

- Les femmes et les hommes, en particulier à l'échelon local, doivent être informés et déterminés pour s'adapter aux effets du changement climatique.
- Il est possible d'envisager des stratégies de communication différentes à l'adresse des hommes et des femmes dans le domaine du changement climatique.
- Les visuels utilisés dans le cadre des campagnes sur le changement climatique doivent également servir à promouvoir l'égalité des sexes.

Dans de nombreux pays, les consultations auprès des communautés et des ménages, conjuguées à la mise en place d'infrastructures, ont permis d'informer efficacement le grand public, hommes et femmes confondus, des particularités du projet PACC, notamment en ce qui concerne les mesures d'adaptation. Des formations et des ateliers d'information générale sur le changement climatique ont été organisés dans plusieurs pays, parfois au sein des communautés pilotes et souvent auprès de diverses communautés sans lien particulier avec les mesures d'adaptation expérimentées. Dans quelques communautés pilotes, l'absence patente de participation significative et durable a entravé l'analyse sexospécifique du degré de connaissance et de compréhension du changement climatique et du projet PACC. Des campagnes de



Des stratégies particulières permettraient peut-être aux femmes, qui ne sont habituellement pas considérées comme les chefs de famille, d'exprimer leur opinion sur les mesures d'adaptation proposées.

communication devraient toutefois être prochainement lancées sur les sites concernés.

Il ressort des échanges tenus lors des visites dans les pays que le changement climatique demeure un concept vague et général pour la plupart des femmes et des hommes des sites pilotes. Leurs connaissances à cet égard semblent avant tout se rapporter aux réalités et aux difficultés de la vie quotidienne, plutôt qu'aux prévisions et aux risques climatiques pour leur lieu d'habitation ou aux mesures prises et aux nouveaux comportements adoptés à l'échelon des ménages/des communautés en vue de renforcer la résilience.

Les consultations ont montré que, très souvent, les données techniques et les comptes rendus détaillés relatifs au projet n'avaient pas été systématiquement communiqués à l'ensemble de la population des communautés pilotes, et encore moins aux femmes. Les plans de communication établis dans le cadre du projet PACC sont axés sur les activités et les réalisations, mais, d'un point de vue stratégique, ne mettent pas suffisamment l'accent sur les résultats et les retombées escomptés, au-delà d'une sensibilisation globale accrue à la problématique du changement climatique. Les plans ne prévoient pas d'analyse des parties prenantes, qui permettrait pourtant de cerner et de cibler efficacement des groupes précis, tels que les femmes ou les ONG/associations locales de femmes, pour lesquels des stratégies de communication particulières pourraient se révéler nécessaires.

Une rapide étude des supports de communication utilisés montre que, dans certaines initiatives, les femmes sont autant représentées que les hommes, tandis que les hommes sont majoritaires sur les photographies d'autres projets. De manière générale, ce sont des hommes qui figurent habituellement sur les clichés illustrant les aspects techniques des projets de démonstration. Rares sont les photographies qui exposent les effets préjudiciables du changement climatique sous l'angle du genre ou bien les retombées spécifiques des mesures d'adaptation pour les femmes et pour les hommes. Aucune photographie ne représentait d'hommes ou de femmes occupés à pratiquer des activités non traditionnelles.

Partenariats

- Des partenariats efficaces, établis à divers échelons, peuvent permettre d'optimiser les connaissances et les compétences techniques de l'ensemble des parties prenantes en matière de genre et de changement climatique.

La perspective de genre dans l'action climatique suscite un intérêt croissant en Océanie, et un large éventail de partenaires veillent à la prise en compte systématique des questions connexes dans les initiatives liées au changement climatique. Néanmoins, peu de coordonnateurs du projet PACC prennent part à des activités et à des partenariats sur le genre et le changement climatique à l'échelon national. Les efforts de collaboration consentis jusqu'à présent à cet égard sont restés ponctuels. Un certain nombre de partenariats potentiellement prometteurs doivent encore être établis à tous les échelons.

Les mécanismes officiels font cruellement défaut, alors qu'ils permettraient aux équipes PACC et aux partenaires, à l'échelon national comme régional, d'échanger systématiquement des informations, d'examiner les possibilités de collaboration et de renforcer les capacités en vue de mieux intégrer la dimension de genre dans l'action climatique. Il convient de noter cependant que les intervenants du projet PACC participent actuellement à une initiative régionale visant à mettre au point une Boîte à outils régionale océanienne sur le genre et le changement climatique. Cette collaboration permet aux acteurs du projet PACC de mettre à profit leurs perspectives et leurs connaissances spécialisées, ainsi que de partager les premiers enseignements tirés des efforts déployés en vue d'inclure le genre dans les activités d'intégration transversale de la dimension climatique et les mesures d'adaptation correspondantes.

Enseignements tirés

- Il convient de recueillir davantage de données probantes afin d'accroître et d'améliorer la prise en compte du genre dans les activités d'intégration transversale de la dimension climatique et les mesures d'adaptation connexes.
- Les pays insulaires océaniques et la région dans son ensemble doivent disposer d'informations supplémentaires afin d'appuyer et de promouvoir l'intégration transversale de la dimension de genre dans les activités liées au changement climatique et les mesures d'adaptation connexes.

- Les bonnes pratiques et les enseignements tirés concernant le genre et le changement climatique doivent être partagés aux échelons national et régional.

L'un des volets clés du projet PACC est la mise en commun des enseignements en vue d'améliorer les activités menées. Les leçons tirées de l'expérience doivent servir à orienter la conception et la mise en œuvre des projets relatifs au changement climatique, de sorte qu'ils traitent d'un éventail de problématiques sexospécifiques et des vulnérabilités propres à chaque sexe. Étant donné que le genre n'a jusqu'ici pas été abordé de manière sérieuse dans le cadre du projet et au vu des nombreuses lacunes observées dans les rapports soumis, il reste à présent aux pays à dresser la synthèse des enseignements tirés, puis à en faire profiter leurs partenaires.

Suivi et évaluation

- Il est indispensable de disposer de cadres et de systèmes efficaces pour le suivi et la présentation de rapports si l'on veut pouvoir faire la synthèse des bonnes pratiques et des enseignements tirés en matière de genre et de changement climatique.

Il est essentiel d'instaurer un suivi efficace afin de recenser les progrès accomplis, les difficultés rencontrées et les solutions trouvées, de faire connaître les besoins techniques, financiers et en capacités, ainsi que de dresser la synthèse des leçons tirées et de mettre en commun les bonnes pratiques associées aux activités d'intégration transversale du changement climatique et d'adaptation qui ont porté leurs fruits. On ne dispose à ce jour que de peu d'informations sur les avancées et les résultats, car les plans de travail et les rapports sont axés sur les activités, les produits et les budgets, et non sur les réalisations, les progrès et les résultats.

La présentation de rapports au titre du projet ayant été particulièrement problématique, pour diverses raisons, cela a compliqué de fait l'examen des progrès et des enseignements tirés en matière de genre, aussi limités soient-ils. Les rapports disponibles ne contiennent pas de données ventilées par sexe et ne donnent aucune information sur les dimensions sexospécifiques, quelles qu'elles soient. Les rapports de suivi et de mission n'évoquent pas, eux non plus, les questions de genre. Dans les cahiers des charges établis pour les différentes évaluations, l'expertise ou les compétences en analyse de genre ne figurent pas forcément parmi les critères fixés. De plus, rien n'indique qu'il existe des stratégies visant expressément à faire participer les femmes et les hommes, notamment dans les communautés pilotes, au suivi-évaluation relatif aux politiques du projet PACC ou aux mesures d'adaptation.

Participation et pouvoir de décision

- Les hommes et les femmes doivent avoir les mêmes chances d'intégrer les structures de gouvernance et de gestion du projet et d'y avoir un pouvoir décisionnel.
- À l'échelon local, les hommes comme les femmes doivent véritablement prendre part aux initiatives menées en matière de changement climatique.
- Les femmes et les hommes doivent être considérés comme des acteurs à part entière de l'adaptation au changement climatique.

- L'intensification des relations avec les organismes nationaux de promotion de la condition féminine ainsi qu'avec les ONG et les associations locales de femmes a une influence positive sur l'action climatique.

Dans bon nombre de pays, les femmes et d'autres groupes sont exclus des processus de planification, et des règles implicites entravent souvent la capacité de participation des femmes aux débats et aux mécanismes décisionnels à l'échelon communautaire. La réelle participation égale des femmes, notamment dans la prise de décision, est une composante essentielle de l'égalité des sexes, qui s'applique à tous les secteurs du projet PACC.

L'absence de parité dans les structures de gouvernance officielles constitue généralement un bon indicateur des attitudes et des normes culturelles dominantes concernant le rôle des femmes dans la planification et les processus décisionnels. Certes, dans les dispositifs de gouvernance du projet PACC, l'équilibre hommes-femmes varie selon les niveaux, mais les comités de pilotage et les groupes de travail techniques ou opérationnels sont tous, sans exception, composés d'une majorité d'hommes. Plusieurs structures de gouvernance locales incluent des femmes, et des déséquilibres moins importants sont observés dans les pays où prévalent d'ores et déjà des conditions globalement propices à l'égalité des sexes (c.-à-d. dans les normes et les pratiques culturelles, les politiques, et la vie publique et politique). Toutefois, aucune précision n'est donnée sur la nature de la contribution des femmes dans ces structures ni sur l'importance de leur participation et de leur pouvoir de décision par rapport aux hommes, ce qui rend hasardeuse toute conclusion sur l'égalité entre les sexes.

Pratique répandue dans la région, de larges consultations ont été entreprises et divers groupes cibles ont été établis dans le cadre du projet. Cependant, peu d'éléments ou de rapports de fond précisent si et comment les différents points de vue ou priorités affichés par les femmes ou certaines catégories particulières influent réellement sur la définition des priorités ou sur la prise de décision. Bien que le consensus soit la règle, l'absence de rapports contenant des données ventilées par sexe renforce involontairement l'homogénéité, plutôt que la diversité.

L'accent est rarement mis sur les membres des communautés, quel que soit leur sexe, alors qu'ils constituent de véritables *acteurs* de l'adaptation climatique. Une attention limitée est accordée à la notion d'autonomisation de la population dans son ensemble¹³, et des femmes en particulier. Dans certains pays, les organismes nationaux de promotion de la condition féminine ainsi que les ONG/associations de femmes ont pris part à certains aspects des initiatives. Toutefois, de manière générale, ces intervenants ne sont pas officiellement représentés dans les structures régissant les activités et ne sont pas systématiquement considérés comme des partenaires clés tout au long du projet.

Des conditions propices à l'approche intégrée du genre

Réussir à intégrer transversalement la dimension de genre dans l'action climatique requiert :

- des mécanismes institutionnels souples ;
- une sensibilisation, des compétences et des aptitudes en matière de genre ; et
- un engagement, une volonté politique et des ressources spécifiques.

Parmi les facteurs de réussite, on peut citer un environnement politique favorable, des ressources et des capacités appropriées, ainsi qu'une volonté et un engagement politiques fermes. C'est pourquoi, si l'on veut évaluer les chances de réussite des mesures d'intégration transversale des problématiques sexospécifiques, il est essentiel de s'intéresser au contexte institutionnel dans lequel s'inscrit le projet PACC.

Une sensibilisation ou une « sensibilité » aux questions de genre ne figurent pas parmi les compétences exigées des spécialistes de la Cellule de gestion régionale du projet, des coordonnateurs ou des membres des équipes du projet PACC. Toutefois, plusieurs équipes comprenaient au moins un membre formé à la perspective de genre. La grande majorité des coordonnateurs et des parties prenantes se disent favorables à une intensification de l'attention portée au genre dans le projet PACC, en raison de convictions personnelles concernant l'égalité hommes-femmes, mais aussi de considérations d'ordre pratique, à savoir la recherche de financements.

Quelques coordonnateurs font montre d'une plus grande réticence à l'égard de l'approche intégrée du genre et affirment que « la question du genre présente peu d'intérêt ». Cette opinion résulte essentiellement des conceptions erronées ci-après : 1) il n'existe pas d'inégalités majeures entre hommes et femmes au sein des communautés pilotes ou à l'échelon national ; et/ou 2) on peut atteindre pleinement les objectifs du projet sans pour cela s'intéresser aux questions d'équité entre les sexes, aux rôles associés aux femmes et aux hommes et à l'utilisation sexospécifique des ressources.

Les consultations ont mis en évidence le fait que peu d'intervenants se rendaient compte que le changement climatique avait des incidences différentes sur les femmes et les fillettes. Plusieurs personnes ne comprenaient d'ailleurs pas ou n'étaient pas forcément d'accord avec ce postulat de base.

Plusieurs partenaires estiment que la dimension de genre est un processus exogène, une condition préalable à l'octroi de fonds supplémentaires fixée par les bailleurs et une couche qui s'ajoute au millefeuille de la présentation de rapports, une procédure d'ores et déjà fastidieuse. Une faible minorité indique que « les bailleurs ont cherché à introduire trop brusquement les problématiques sexospécifiques » et qu'ils « n'ont pas suffisamment pris en compte le contexte culturel ». Ces personnes se disent inquiètes des répercussions de l'approche fondée sur les droits qui, selon elles, a « fait plus de mal que de bien », et ont le sentiment qu'il est essentiel de « faire la distinction entre, d'une part, la perspective de genre et le changement climatique et, d'autre part, les

¹³ Néanmoins, dans le cadre du projet PACC aux Fidji, il est prévu de commencer à soutenir l'autonomisation des communautés sur les sites pilotes.

considérations politiques »¹⁴. D'après l'une des personnes interrogées, l'attention prêtée au genre et à certains groupes particuliers constitue une stratégie d'exclusion et de séparation contraire à la culture océanienne : « susceptible de diviser les communautés...qui se fait au détriment du bien commun...et une fois engagés sur cette voie, on complique les problèmes et on sollicite outre mesure les capacités ».

Les instances dirigeantes du PROE n'ont pas formulé d'orientation en matière de genre ni cherché activement à intégrer cette dimension dans les projets et les programmes de l'Organisation. Il semble que la révision du projet de politique sur le genre du PROE soit prévue depuis un certain temps déjà. D'après l'évaluation, la plupart des agents ne sont pas sûrs qu'il existe une telle politique et/ou ne sont pas certains de son statut actuel. Par ailleurs, le Comité sur le genre du PROE ne s'était pas réuni depuis plus d'un an. Bien que la plupart, mais pas la totalité, des agents du PROE et des représentants du PNUD et de l'AusAID aient participé à une formation sur le genre, dans l'ensemble, ils n'ont pas l'impression de maîtriser les compétences techniques nécessaires à l'intégration transversale de cette dimension. L'équipe en charge de la communication au sein du PROE a noté un intérêt marqué pour l'inclusion des problématiques sexospécifiques dans les stratégies de communication.

Les politiques générales, les stratégies, les plans sur le genre et les évaluations connexes mis au point par le PNUD et le FEM ne se sont pas traduits par un soutien concret en faveur de l'intégration de cette dimension dans le projet PACC. Que ce soit à l'échelon national ou régional, aucune ressource du projet n'a été consacrée à cet aspect ni à l'émancipation des femmes¹⁵. Les formulaires et les autorisations de financement ne comprennent pas de ligne budgétaire dédiée aux actions sexospécifiques. De plus, rien n'indique que le Centre océanien du PNUD et les antennes du PNUD en Papouasie-Nouvelle-Guinée, aux Îles Salomon ou aux Fidji aient prêté assistance aux équipes du PACC en vue de l'intégration transversale du genre. Compte tenu de l'absence de compétences en matière de genre et de spécialistes de cette question, les bureaux de l'AusAID dans le Pacifique et le Bureau régional aux Fidji n'ont, eux non plus, jusqu'ici pas offert leur appui aux intervenants du projet PACC à cet égard.

Il semble qu'il y ait un fort engagement en faveur de l'approche intégrée du genre au sein de la Cellule de gestion régionale du projet. Toutefois, les problématiques sexospécifiques ne sont abordées qu'une fois que les autres questions relatives à la gestion du projet ont été largement examinées par l'ensemble des parties prenantes. Le manque général de moyens humains au sein de la Cellule est régulièrement débattu, et les acteurs du projet demandent depuis longtemps à bénéficier de personnel et de compétences spécialisés à l'appui de la perspective de genre et du développement communautaire. Pour l'heure, la Cellule et le PROE ne

disposent ni des ressources ni de l'expertise suffisantes pour soutenir efficacement l'intégration transversale de la dimension de genre.

Principales recommandations

Compte tenu de l'ampleur et de la complexité du projet PACC, un large éventail de recommandations ont été formulées en vue de renforcer la place qui y est accordée au genre. Ces recommandations sont récapitulées ci-après.

1. *Privilégier l'allocation de moyens et de compétences techniques en faveur de l'intégration transversale de la dimension de genre*

L'équipe du projet PACC et le PROE doivent impérativement être dotés de ressources, de capacités et de compétences techniques suffisantes pour jouer un rôle actif, éventuellement de catalyseur, en ce qui concerne cet aspect de plus en plus important du dialogue régional et international sur le changement climatique. Il convient de fournir aux coordonnateurs et à la Cellule de gestion régionale du projet des conseils à intervalles réguliers et une assistance technique permanente si l'on veut qu'ils parviennent à intégrer la perspective de genre tout au long du projet PACC. Des moyens humains et financiers devraient être expressément alloués aux problématiques sexospécifiques, et les coordonnateurs devraient être informés des fonds et du soutien technique disponibles pour la mise en œuvre de l'approche intégrée du genre à l'échelon national. Les coordonnateurs sont invités à cerner les compétences nationales disponibles, notamment en recensant les chercheurs et les spécialistes des questions de genre présentant une expérience pertinente dans le secteur ciblé, et à en tirer parti afin d'appuyer les activités d'intégration transversale du genre. La Cellule doit tenir à jour un registre d'experts en mesure de prêter concours à la conduite de ces activités et à l'analyse genre, à l'échelon national comme régional.

2. *Accroître de manière notable l'attention accordée aux sciences sociales*

Les mesures d'adaptation mises en œuvre dans le cadre du projet PACC doivent être ancrées dans le contexte social ainsi que dans l'environnement physique et naturel des sites concernés. Il convient d'engager des efforts supplémentaires afin d'étayer les projets au moyen de recherches en sciences sociales rigoureuses, et d'intégrer les conclusions correspondantes dans les initiatives, en sus d'informations et de données techniques solides. Des études sociales approfondies devraient être menées sur les sites pilotes, en vue d'analyser l'éventail de facteurs socioculturels susceptibles d'influer sensiblement sur les comportements et les choix en matière d'adaptation, voire de les inhiber ou de les entraver. S'ils disposent de suffisamment de temps, les acteurs du projet PACC doivent entreprendre des analyses sociales et sexospécifiques détaillées sur au moins un site pilote

¹⁴ Cette opinion était particulièrement répandue là où était notée une forte opposition à la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF). Bien que plusieurs descriptifs d'activités fassent référence aux conventions sur l'environnement et les droits de la personne, aucun ne mentionne la CEDEF ou n'aborde le changement climatique sous l'angle des droits de la personne.

¹⁵ L'équipe PACC de Vanuatu a indiqué avoir participé à une formation de courte durée sur le genre organisée par le Bureau multi-pays du PNUD au Samoa, en 2011.

pour chaque secteur d'intervention, ainsi qu'examiner les possibilités de collaboration avec les partenaires du développement nationaux œuvrant plus activement dans le domaine de la sociologie.

3. Recueillir des données ventilées par sexe et réaliser des analyses genre en vue de déterminer les retombées et les impacts des mesures d'adaptation en fonction du sexe

Outre une analyse genre, il est nécessaire de disposer de données quantitatives et qualitatives, d'informations ventilées par sexe et d'autres variables pour mettre en évidence les répercussions potentielles du changement climatique sur les femmes, les hommes et d'autres groupes particuliers. Il est important de ne pas tirer de conclusions hâtives sur les incidences ou les rôles sexospécifiques. Les données ventilées par sexe permettent également de cerner l'ensemble des avantages que peuvent offrir les mesures d'adaptation pour certains groupes, ainsi que les diverses retombées sexospécifiques découlant des mesures pilotes d'adaptation. Les équipes du projet sont encouragées à relever et à pallier les lacunes observées dans les données portant sur les vulnérabilités, les capacités, les impacts et les bienfaits spécifiques aux deux sexes qui sont liés aux mesures d'adaptation. Dans les pays où la participation de la population locale est une réalité ou s'apprête à le devenir, on devrait pouvoir recueillir des données ventilées par sexe pertinentes et entreprendre une analyse genre destinée à éclairer le projet. Si la population se lasse des évaluations ou des consultations, d'autres solutions devront alors être trouvées pour la collecte de données. Il faut en outre tout faire pour optimiser l'utilisation des informations et des données déjà disponibles. Dans certains cas, il pourra être envisagé d'extraire les données recueillies dans le cadre des études socioéconomiques et des vulnérabilités du PACC ou d'autres projets (évaluations participatives ou communautaires des vulnérabilités et des capacités, par exemple).

Les études d'impact environnemental doivent permettre de collecter des données ventilées par sexe intéressantes. Il est essentiel que le cahier des charges de telles études aborde dans le détail la multitude de questions sociales et sexospécifiques propres à la zone concernée et qui entrent en jeu dans les mesures d'adaptation proposées. Les études d'impact environnemental doivent également servir à déterminer les avantages escomptés des mesures d'adaptation pour les bénéficiaires des deux sexes et contenir des solutions susceptibles d'atténuer les effets négatifs éventuels de ces mesures sur les femmes, les hommes et d'autres catégories. Des mesures d'atténuation appropriées doivent être recommandées et appliquées de telle sorte que les avantages et les perspectives associés aux mesures d'adaptation profitent autant aux hommes qu'aux femmes, en répondant aux besoins pratiques, mais aussi aux intérêts stratégiques des deux sexes. Par ailleurs, il convient de faire appel à des spécialistes des questions de genre si l'on veut que les études d'impact environnemental et les projets d'adaptation qui en résultent traitent de manière efficace et complète les incidences sociales et les conséquences des mesures envisagées pour les femmes et les hommes, de manière à améliorer les retombées des initiatives. Enfin, les plans de gestion et de suivi de l'environnement doivent prescrire ou vivement recommander l'équilibre entre les sexes, et

être conçus de sorte à renforcer les capacités des hommes et des femmes ainsi que leurs compétences en matière d'encadrement.

4. Conduire des recherches et mettre au point des études de cas visant à déterminer les dimensions sexospécifiques de l'action climatique

Une fois le projet achevé, les intervenants devront être en mesure de tirer et de partager les enseignements relatifs aux dimensions sexospécifiques de l'action climatique. Les données relatives au genre et au changement climatique font cruellement défaut dans la région. Or, les planificateurs, les décideurs et les spécialistes ont besoin de disposer de données quantitatives et qualitatives afin de pouvoir inclure le genre dans les mesures d'intégration transversale de la dimension climatique et les mesures d'adaptation connexes. Il serait donc très utile de compiler les études de cas menées à l'échelon régional. Lorsque la situation le permet, on pourrait réaliser, dans certains pays sélectionnés participant au projet PACC, des analyses plus approfondies et des études de cas destinées à mettre en évidence l'éventail de problématiques sexospécifiques dans chacun des trois domaines suivants : gestion des ressources en eau, sécurité et production alimentaires, et gestion des zones côtières. Dans la mesure du possible, les analyses et les recherches doivent s'appuyer sur des méthodes participatives et avoir pour objectif de renforcer les capacités des partenaires nationaux et des communautés pilotes. Si l'on veut parvenir à développer le savoir et le savoir-faire, les dimensions sexospécifiques de l'action climatique doivent être examinées par les coordonnateurs, les parties prenantes et les conseillers techniques du projet PACC, mais aussi par les femmes et les hommes intervenant à l'échelon local. À cet effet, il pourrait être judicieux d'envisager une collaboration avec d'autres partenaires.

5. Élaborer un plan d'action sur le genre dans le cadre du projet PACC (ainsi que des plans d'action et des fiches de résultats connexes à l'échelon national, dans la mesure du possible)

Il convient d'élaborer un plan d'action sur le genre dans le cadre du projet PACC, assorti d'objectifs clairement définis et énonçant les rôles et responsabilités fixés. Le plan doit prévoir des mécanismes de redevabilité et des dispositifs de suivi systématique efficaces concernant la prise en compte du genre aux échelons national et régional. Il donnera à la Cellule de gestion régionale du projet les moyens d'appuyer les efforts consentis par les pays en vue d'intégrer cette dimension dans le contexte du changement climatique, et précisera les contributions de l'équipe du projet PACC à cet égard au niveau régional. De brefs plans d'action sur le genre doivent être mis au point par les pays afin d'orienter et de soutenir le suivi des actions nationales en faveur de l'intégration transversale de la dimension de genre.

Une fiche de résultats sur le genre pourrait être élaborée afin d'harmoniser les objectifs (ou buts) en la matière, ainsi qu'en vue d'aider la Cellule et les pays à contrôler les progrès accomplis et à évaluer les résultats obtenus de manière générale dans l'intégration transversale de la dimension de genre. Cette fiche s'inscrirait dans le droit fil des stratégies et des actions décidées à l'échelon national et serait suffisamment souple pour s'adapter au

contexte et aux secteurs d'intervention propres à chaque pays. Elle serait remplie chaque année par les agents de la Cellule et les équipes du projet PACC et/ou par des évaluateurs indépendants.

6. Intégrer la dimension de genre dans les cadres logiques et les plans de travail nationaux

L'intégration transversale de la dimension de genre est un processus et n'équivaut donc pas à un cumul d'activités menées de façon ponctuelle. Les stratégies et les mesures clés adoptées à cet effet doivent être prises en compte dans tous les volets des plans de travail annuels et des cadres logiques. Dans la mesure du possible, il convient de préciser les sources de données et les indicateurs ventilés par sexe se rapportant aux secteurs ciblés, de même que divers indicateurs sexospécifiques¹⁶.

La question du genre doit être expressément traitée de manière cohérente, intégrée et exhaustive dans les mesures d'adaptation, mais aussi dans l'ensemble des produits et des procédures d'intégration transversale du changement climatique. Si des politiques et des lois relatives au projet PACC ont d'ores et déjà été élaborées, il faut alors examiner les textes correspondants sous l'angle du genre, puis soumettre les conclusions de cet exercice aux décideurs, aux maîtres d'œuvre, aux partenaires et à la société civile. Lorsque de tels documents n'ont pas encore été rédigés ou sont au stade de projet, on peut alors envisager d'y inclure les problématiques sociales et sexospécifiques pertinentes.

Il convient, par ailleurs, de mettre l'accent sur les dimensions sexospécifiques énoncées dans les stratégies de développement nationales et dans les politiques, les lois et les plans sectoriels connexes, ainsi que sur les aspects pertinents des lois et des politiques nationales en faveur de l'égalité des sexes. Les lacunes et les omissions constatées dans les documents de ce type doivent également être soulignées. Promouvoir l'intégration transversale nécessitera de s'appuyer sur l'ensemble des enseignements tirés concernant les problématiques sexospécifiques qui apparaissent dans les mesures pilotes d'adaptation mises en œuvre au titre du projet PACC.

7. Mettre au point des stratégies visant à lutter contre les déséquilibres entre les sexes observés dans les structures du projet et contre les inégalités notées à tous les échelons des processus de participation et de décision

On observe d'importants déséquilibres entre les sexes dans les diverses structures établies au titre du projet PACC aux échelons national et local. Au lieu de reprendre automatiquement les structures traditionnelles, il est vivement recommandé aux cellules de gestion du projet d'engager des discussions avec les équipes techniques, les comités de pilotage et les comités locaux en charge du projet afin de corriger ces déséquilibres. Lorsque les femmes sont sous-représentées dans les processus décisionnels des communautés pilotes, il est conseillé aux coordonnateurs et aux équipes du projet PACC de procéder, en concertation avec les habitants, à l'examen critique de la manière dont la tradition et la culture sont

susceptibles d'entraver la participation et la prise de décision sur un pied d'égalité dans le cadre du projet. Il convient d'assurer le suivi et la présentation de rapports concernant toute évolution quantitative ou qualitative de la participation et du pouvoir de décision des femmes et des groupes marginalisés, quels qu'ils soient.

Les pays sont invités à réaliser de vastes consultations et à définir des groupes cibles distincts en vue de déterminer le niveau d'engagement des différentes parties prenantes, mais aussi à prendre d'autres mesures, car ces exercices ne permettent pas, à eux seuls, de jauger l'égalité de participation. Les activités consultatives doivent être axées sur les résultats, être étroitement liées à des objectifs stratégiques plus généraux de l'adaptation climatique, et comprendre un volet portant sur la nature et le degré de participation et de décision des femmes, des hommes et d'autres groupes. Les comptes rendus des réunions tenues par les équipes du projet PACC doivent fournir des données quantitatives et qualitatives sur les contributions et les décisions émanant des femmes et des hommes ainsi que des représentants de groupes mixtes. Ils doivent en outre mettre en exergue les différentes priorités sexospécifiques, qui sont potentiellement contradictoires.

S'agissant de la gestion globale du projet, les futurs cahiers des charges destinés aux agents et aux consultants devront tous inclure un minimum d'éléments de sensibilisation à la dimension de genre. Dans les procédures de recrutement, il convient de promouvoir clairement l'égalité des chances et la discrimination positive, afin de pallier tout déséquilibre entre les sexes.

8. Renforcer les partenariats, notamment avec les services et ministères nationaux de la Condition féminine ainsi qu'avec les ONG et les associations locales de femmes, et instaurer des contacts réguliers avec les correspondants chargés des questions de genre

Les acteurs du projet PACC sont vivement encouragés à accroître les échanges et à envisager l'établissement de partenariats et la conclusion d'accords mutuellement avantageux avec les organismes nationaux de promotion de la condition féminine ainsi que les ONG et les associations locales de femmes. Dans plusieurs pays, les organismes de promotion de la condition féminine disposent des compétences techniques et des ressources nécessaires pour traiter efficacement la dimension de genre de l'action climatique, et les intervenants du projet devraient dès à présent tirer parti des connaissances, de l'expérience et du carnet d'adresses de ces organismes. En revanche, dans les pays où les capacités et les moyens des organismes nationaux de promotion de la condition féminine sont potentiellement limités, les coordonnateurs sont invités à s'attaquer à tout obstacle entravant leur participation au projet.

Dans la mesure du possible, les équipes du projet PACC doivent s'assurer que les organismes nationaux de promotion de la condition féminine et les représentantes des ONG/associations locales de femmes participent de manière significative à toutes les étapes et composantes

¹⁶ Une liste d'indicateurs préétablis devrait être incluse dans la future Boîte à outils océanique sur le genre et le changement climatique.



Tout comme les ONG et les associations locales de femmes, les ministères nationaux de la Condition féminine sont désireux de prendre une part plus active aux projets liés au changement climatique.

du projet. Elles sont en outre invitées à nouer des liens avec les interlocuteurs des pouvoirs publics compétents en matière de genre, lorsque de telles fonctions existent. Il convient avant tout d'éviter la représentation purement symbolique de ces personnes et de ces groupes. Pour ce faire, la mesure de la participation ne doit pas se limiter à leur seule présence aux réunions. Des indicateurs qualitatifs doivent ainsi être utilisés afin de déterminer la manière dont les organismes nationaux de la promotion féminine et les représentantes des ONG/associations locales de femmes s'emploient à promouvoir l'égalité hommes-femmes dans le cadre du projet, aussi bien de manière générale que sur certains points précis.

Lorsque des partenariats solides ont été établis entre les acteurs du projet PACC et les organismes nationaux de promotion de la condition féminine ou les ONG/associations locales de femmes, les facteurs de réussite et les enseignements tirés doivent être documentés et diffusés en tant que bonnes pratiques. Les pays doivent indiquer en quoi ces partenariats sont importants et influent sur l'action et l'adaptation climatiques ainsi

« Si certaines femmes et associations de femmes participent davantage à l'élaboration de plans d'action nationaux en faveur de l'environnement, de la gestion des effets des changements climatiques et des catastrophes naturelles et de la sécurité alimentaire, dans l'ensemble, elles demeurent largement absentes des instances nationales et régionales de prise de décision, et les besoins et perspectives des femmes des zones rurales ne sont pas inscrits en tête des priorités des pouvoirs publics. »

Communiqué émis à l'occasion du séminaire ministériel sur le changement climatique des ministres de la Condition féminine du Pacifique - Nadi, juillet 2012

que sur l'égalité des sexes. Si de nouveaux partenariats doivent être conclus, il faut que les intervenants du projet PACC consignent systématiquement les informations associées à ce processus, suivent les progrès accomplis et fassent connaître les difficultés rencontrées et les leçons tirées. Les coordonnateurs doivent en outre s'employer à recueillir régulièrement les commentaires et suggestions de leurs partenaires à cet égard.

9. Mutualiser les connaissances relatives au changement climatique et renforcer les capacités (en particulier le savoir et le savoir-faire techniques) des femmes comme des hommes

Lors de la conduite des activités, il faut veiller à ce que les femmes et les hommes, à tous les niveaux, saisissent les fondements scientifiques des mesures d'adaptation, bénéficient d'un accès égal aux données techniques et aux résultats des évaluations, et aient les mêmes chances de participer aux volets techniques du projet. Il convient d'envisager l'adoption de mesures de discrimination positive là où d'importants déséquilibres entre les sexes sont notés ou sont susceptibles de survenir. Le cas échéant, des mesures de ce type doivent être appliquées afin de favoriser la parité dans les formations techniques et d'améliorer l'égalité d'accès aux informations et aux données scientifiques. Si l'on veut lutter contre les stéréotypes existants, des efforts doivent être consentis afin de former aussi bien les femmes que les hommes dans des domaines qui ne sont traditionnellement pas associés à leur sexe.

Il convient d'analyser les formations conduites, quel que soit leur niveau, afin de vérifier l'absence de discrimination sexiste et d'intégrer la perspective de genre dans les futurs stages, en termes de modalités et de contenu. Les divers programmes de formation et de vulgarisation mis en place dans les communautés pilotes doivent tous aborder de manière exhaustive l'adaptation climatique sous l'angle du genre. Il faut que la Cellule de gestion régionale du projet et les pays recueillent et communiquent systématiquement des données ventilées par sexe concernant les participants aux formations, et qu'ils établissent des rapports sur les efforts déployés en faveur de l'équilibre entre les sexes et de l'accès égal aux compétences et aux informations techniques, en précisant les difficultés rencontrées à cet égard.

10. Appuyer le renforcement des capacités en matière de genre et de changement climatique à différents échelons

Il est recommandé de procéder au renforcement continu des capacités des coordonnateurs et des équipes du projet, des membres de la Cellule de gestion régionale du projet et des parties prenantes clés, notamment les organismes nationaux de promotion de la condition féminine, les ONG et associations locales de femmes, et les organisations de la société civile. En effet, il est important que l'ensemble de ces intervenants détiennent le savoir et le savoir-faire nécessaires pour parvenir à véritablement intégrer une perspective sexospécifique dans les mesures d'adaptation au changement climatique¹⁷. Étant donné que le projet

¹⁷ Il est prévu que les équipes du projet PACC et du PROE prennent part aux prochaines séances de formation organisées par des organismes membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP), qui s'appuieront sur la Boîte à outils océanique sur le genre et le changement climatique, qui est en cours d'élaboration.



Les femmes doivent pouvoir participer sur un pied d'égalité au suivi-évaluation des mesures d'adaptation d'ordre qualitatif et quantitatif.

arrive bientôt à son terme, les formations sur le genre doivent être axées sur la demande et en adéquation avec les activités et les plans de travail établis aux échelons national et régional, afin de ne pas trop ralentir leur exécution. Dans la mesure du possible, les équipes du projet PACC doivent coordonner les formations à l'échelon national en concertation avec les partenaires concernés. Les services de mentorat personnalisés, qui ont fait leurs preuves dans le cadre d'autres actions de formation et d'assistance technique, sont, dans certains cas, recommandés pour les membres de la Cellule de gestion régionale du projet et les coordonnateurs, afin de renforcer de manière efficace et efficiente leurs capacités en matière d'intégration transversale de la dimension de genre. Quel que soit leur niveau, les formations sur le genre doivent s'adresser aussi bien aux hommes qu'aux femmes, et les équipes du projet sont invitées à cerner et à mobiliser les compétences locales en la matière, afin d'appuyer les initiatives de renforcement des capacités.

Réussir à intégrer la dimension de genre implique que les formateurs et le personnel de soutien technique, tous domaines confondus, présentent un certain niveau de connaissances, d'engagement et de compétences leur permettant de traiter les problématiques sexospécifiques pertinentes. Pour ce faire, les exigences connexes devront désormais être inscrites dans les cahiers des charges, et l'ensemble des formations devront être revues afin de s'assurer qu'elles prennent en compte la perspective de genre, tout particulièrement lorsqu'elles sont supposées s'adresser aussi bien aux hommes qu'aux femmes.

11. Conduire des campagnes de communication efficaces au profit du développement dans le cadre de l'action climatique, à l'appui d'objectifs stratégiques sensibles au genre

Les campagnes de communication entreprises dans le cadre du projet PACC doivent être élaborées et mises en œuvre de manière stratégique afin de contribuer à l'atteinte des objectifs généraux du projet, notamment en ce qui concerne la promotion de l'égalité des sexes. Il est impératif de faire comprendre aux communautés locales les prévisions climatiques saisonnières complexes, afin que les hommes et les femmes des dites communautés puissent appréhender les incidences potentielles du changement climatique sur leur vie quotidienne et leurs moyens de subsistance. Les actions de communication

menées au titre du projet PACC doivent porter sur les besoins pratiques communs aux femmes et aux hommes (par ex. : amélioration de l'approvisionnement en eau, augmentation du nombre de cultures climato-résistantes, accès accru aux services de base), ainsi que sur des intérêts sexospécifiques stratégiques (par ex. : participation renforcée des femmes aux processus de planification et de prise de décision, et représentativité accrue aux postes d'encadrement). Les visuels et les modes de communication utilisés, de même que les produits de la connaissance et les supports d'information, d'éducation et de communication doivent à la fois promouvoir l'égalité des sexes et aborder les intérêts sexospécifiques stratégiques dans le contexte du changement climatique. Par exemple, les supports susmentionnés peuvent présenter des femmes prenant part à des volets techniques du projet ou dans des rôles de décideuse, de même que montrer des hommes intervenant dans des domaines non traditionnels pour eux, afin de s'attaquer aux stéréotypes et d'alléger la charge de travail, inéquitable, assumée par les femmes.

Dépassant le seul objectif de sensibilisation, la stratégie de communication du projet PACC doit traiter des facteurs socioéconomiques et culturels susceptibles d'appuyer ou d'entraver l'adaptation de la population. Les femmes et les hommes doivent être considérés comme des acteurs à part entière des mesures d'adaptation, et non comme de simples bénéficiaires passifs de l'information. Quel que soit son échelon, la communication ne doit pas uniquement servir à transmettre aux hommes et aux femmes des renseignements sur la dimension sexospécifique de l'adaptation climatique, mais aussi les inciter à changer de comportement et à concourir aux bonnes pratiques existantes, à modifier leurs mauvaises habitudes, et à développer de nouvelles capacités d'adaptation en vue d'une plus grande résilience. Les agents du projet PACC sont invités à nouer des liens avec les structures de communication en place, notamment celles composées exclusivement d'hommes ou de femmes (par ex. : *talanoa*, groupes confessionnels de femmes), afin de promouvoir l'adoption de nouveaux comportements favorisant l'évolution des communautés.

Plutôt que de cibler sans discernement les femmes des communautés pilotes, les équipes du projet sont invitées à cerner les difficultés susceptibles d'empêcher l'égal accès à l'information des femmes ou d'autres groupes.

Les obstacles en question peuvent avoir trait aux compétences linguistiques et au niveau d'alphabétisation, à l'accès à certains moyens de communication, ainsi qu'à la participation équitable dans les structures où sont transmis les enseignements. Il faudra peut-être opter pour des stratégies, des messages, des moyens et des canaux de communication supplémentaires ou novateurs, afin de procurer des solutions de remplacement aux structures sociales et aux instances traditionnelles dans lesquelles les femmes et les jeunes sont parfois marginalisés. Il faut demander expressément aux femmes et aux représentantes des organismes de promotion de la condition féminine de fournir des renseignements sur leurs besoins d'information spécifiques et sur leurs moyens de communication de prédilection. On peut notamment envisager les stratégies suivantes : i) demander aux villages qui choisissent habituellement un représentant (un homme, en général) de désigner deux représentants (un homme et une femme) ; ii) pendant les réunions, prévoir un créneau permettant aux représentantes d'associations de femmes de contribuer activement aux débats ; ou iii) veiller à ce que, à la suite de l'ensemble des réunions ou des comptes rendus officiels des équipes du projet, des réunions soient spécifiquement organisées afin d'examiner les informations notifiées et l'avancement du projet avec les femmes de la communauté.

Les coordonnateurs et les équipes du projet auront besoin d'assistance technique pour instaurer des méthodes de communication sensibles au genre. Les agents du projet PACC sont invités à travailler en étroite collaboration avec l'équipe en charge de la communication au PROE, afin d'intégrer concrètement la dimension de genre dans les activités et les supports de communication PACC utilisés aux échelons national et régional. Il pourrait être demandé au Chargé de la gestion des connaissances de jouer un rôle clé en contribuant à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de l'approche intégrée du genre dans les techniques de gestion des connaissances et de communication du projet PACC. La Cellule de gestion régionale du projet et les coordonnateurs sont invités à tisser des liens avec d'autres partenaires intervenant dans le volet communication de l'action climatique, ainsi qu'avec des spécialistes en communication et des journalistes de la région qui connaissent bien la thématique du genre¹⁸.

12. Intégrer le genre dans les dispositifs de suivi-évaluation du projet

Les rapports présentés au titre du projet doivent être axés sur les résultats et ne pas uniquement exposer les ressources, les activités et les produits. Ils doivent notamment porter sur les modifications et les retombées observées dans les communautés pour les femmes et les hommes qui y vivent. Dans la mesure du possible, il convient de présenter des exemples illustrant en quoi le projet engendre des changements et des avantages profitant aux femmes, aux hommes et à d'autres groupes. Les directives et les activités pouvant être reproduites et transposables à une échelle supérieure doivent aborder les problématiques sexospécifiques de manière cohérente et substantielle.

Les comités de pilotage du projet PACC et les équipes techniques sont invités à évoquer régulièrement les questions de genre lors des réunions et à présenter des comptes rendus détaillés à la Cellule de gestion régionale du projet. Les rapports descriptifs et financiers devraient inclure des informations sur la répartition des moyens techniques et financiers, ainsi que préciser les activités entreprises en vue d'appuyer l'intégration transversale de la dimension de genre dans le projet. Les rapports doivent exposer de manière claire les progrès accomplis et les résultats obtenus, de même que les difficultés persistantes et les mesures prises pour les surmonter. Une brève série de questions ou une liste de vérification pourraient être élaborées afin d'améliorer l'établissement de rapports relatifs au genre.

Il est vivement recommandé à la Cellule et aux coordonnateurs de présenter des informations complètes sur le genre durant les prochaines missions et visites de terrain, ainsi que sur les retombées du projet PACC lors d'ateliers et de conférences à tous les échelons. Une attention particulière doit être portée aux différentes difficultés et réalisations précises (et leur absence doit être mentionnée, le cas échéant), et ce, même si la manifestation ne porte pas spécifiquement sur le genre, si le rôle joué par l'équipe du projet PACC n'est pas substantiel ou si les enseignements relatifs au genre sont assez limités. La présentation systématique de rapports sur ce sujet permettrait à la Cellule de suivre et de relater les contributions du projet PACC aux actions sexospécifiques et climatiques menées à l'échelon national et régional. Il serait également utile de faire la synthèse des données, afin de jauger l'intérêt accordé au genre et au changement climatique. Les informations connexes pourraient alors servir à promouvoir l'élaboration de politiques.

À l'échelon local et national, les femmes et les hommes, notamment ceux appartenant aux catégories marginalisées, doivent être largement consultés et prendre part de manière significative aux activités de suivi-évaluation. Les femmes, les hommes et les jeunes des communautés, les associations de femmes, les organismes nationaux de promotion de la condition féminine et d'autres groupes doivent pouvoir suivre et évaluer en toute indépendance leurs propres participation et contribution à la prise de décision dans le cadre du projet, ainsi que la mesure dans laquelle ils ont renforcé leurs connaissances et leurs capacités d'adaptation grâce au projet PACC.

Il convient d'inclure des critères sexospécifiques dans les études techniques, puis de veiller à leur respect systématique. L'ensemble des études et des évaluations menées au titre du projet, y compris l'évaluation finale, doivent traiter de manière exhaustive et cohérente la problématique du genre.

13. Recueillir et diffuser les enseignements tirés de l'expérience et les bonnes pratiques concernant la dimension de genre de l'action climatique (intégration transversale et mesures d'adaptation)

Il faut que les coordonnateurs et les équipes du projet examinent et documentent à intervalles réguliers les enseignements tirés, les bonnes pratiques et les

¹⁸ Pacific Gender and Climate Change Coalition et Fem'Link Pacific, par exemple.



Les partenariats stratégiques, notamment avec des associations de commercialisation dirigées par des femmes, peuvent permettre d'accroître l'intérêt porté aux effets du changement climatique sur la sécurité et la production alimentaires dans le cadre du projet PACC

problèmes rencontrés concernant la prise en compte systématique de la dimension de genre à tous les échelons. Les pays où des progrès sont notés en la matière doivent partager leur expérience avec les parties prenantes nationales et les autres pays participant au projet PACC, en particulier ceux ciblant le même secteur. Les pays qui éprouvent des difficultés à intégrer les problématiques sexospécifiques sont, eux aussi, vivement encouragés à faire part de leur vécu.

Les expériences et les enseignements découlant du projet PACC dans les domaines du genre et du changement climatique doivent être mis clairement en évidence sur le site Web du projet. Ce dernier pourrait comprendre des photographies et des résumés succincts articulés autour de grandes thématiques, telles que « l'utilisation de données ventilées par sexe et l'analyse de genre », « la participation et la prise de décision aux échelons local, national et/ou régional », ou « les organismes nationaux de promotion de la condition féminine et les ONG/associations de femmes, des acteurs à part entière ». À cet égard, les intervenants du projet PACC doivent solliciter l'assistance de l'équipe en charge de la communication au PROE.

Par ailleurs, les coordonnateurs et les membres de la Cellule de gestion régionale du projet sont invités à inclure un volet substantiel sur la perspective de genre dans les exposés et les rapports présentés à l'occasion de manifestations nationales, régionales et internationales

sur le changement climatique et la réduction des risques de catastrophe.

Le projet touchant à sa fin, il serait judicieux de compiler les expériences et les leçons tirées. Bien que ses acteurs puissent être enclins à ne soumettre que des exemples de réussite de l'intégration transversale du genre, il est tout aussi important de fournir des renseignements sur la mal-adaptation et les lacunes des politiques et des pratiques provenant du manque d'attention accordée aux problématiques sexospécifiques. En outre, il est essentiel de réunir des informations exhaustives en vue de l'évaluation finale du projet. Si le projet PACC permet de documenter et de faire connaître une grande variété d'enseignements, de bonnes pratiques et de difficultés persistantes en matière de genre et d'action climatique (intégration transversale du changement climatique et mesures d'adaptation connexes), on pourra alors dire qu'il aura joué un rôle crucial.

14. Diffuser des supports d'information et des renseignements sur le genre et le changement climatique aux échelons national et régional

Les parties prenantes nationales et les organisations régionales doivent disposer de supports d'information et d'outils les aidant à intégrer de façon systématique le genre dans l'action climatique. Un large éventail de projets, d'initiatives et de réseaux liés au changement climatique et à la réduction des risques de catastrophe ont été mis en place aux échelons national et régional, et ceux-ci tiennent plus ou moins compte de la dimension de genre du changement climatique. S'ils veulent parvenir à regrouper les informations relatives aux activités, aux partenaires et aux réseaux intervenant dans les domaines du genre et du changement climatique, les agents du projet PACC doivent contribuer à une démarche régionale plus structurée, rationalisée et efficace.

Les agents du projet PACC doivent tout faire pour que des informations diverses et variées sur le genre et le changement climatique figurent en bonne place sur le site Web¹⁹. La Cellule de gestion régionale du projet doit veiller à ce que les coordonnateurs soient informés en temps utile de l'ajout de renseignements relatifs au genre sur le site, notamment pour ce qui est des possibilités de renforcement des capacités.

Un guide revêtant la forme d'une boîte à outils régionale sur le genre et le changement climatique est en cours d'élaboration, sous la supervision de la CPS et de l'Agence allemande de coopération technique (GIZ). Les agents du projet PACC doivent continuer à jouer un rôle actif dans ce projet mené en concertation à l'échelon régional.

15. Examiner les partenariats envisageables aux échelons national et régional, et renforcer la collaboration et la coordination afin de mieux traiter la dimension de genre de l'action climatique

Les intervenants du projet PACC sont vivement encouragés à se pencher sur la gamme étendue de partenariats envisageables au niveau national comme régional, car les relations de ce type doivent permettre de

¹⁹ Les informations en question peuvent notamment inclure des évaluations, des études, des projets, des comptes rendus stratégiques, des outils et des ressources sur la dimension de genre, ainsi qu'une liste de spécialistes des problématiques sexospécifiques et d'experts sectoriels possédant également des compétences dans le domaine du genre

renforcer l'accent mis sur le genre dans le cadre du projet. Pour ce faire, parmi les mesures à prendre en priorité, on peut citer l'accroissement de l'engagement et une collaboration active avec les bureaux de pays du PNUD et de l'AusAID, ainsi qu'avec le Centre du PNUD pour le Pacifique. Les débats engagés autour de l'efficacité du soutien offert par les bailleurs aux problématiques sexospécifiques fourniront de précieux enseignements, aussi bien aux acteurs du projet PACC qu'aux bailleurs partenaires et aux organismes d'exécution.

Les coordonnateurs sont invités à tisser des liens avec les réseaux spécialisés dans les questions de genre et le changement climatique/la réduction des risques de catastrophe d'ores et déjà en place à l'échelon national. En l'absence de tels réseaux, ils doivent envisager l'instauration d'un mécanisme de coordination chargé de systématiser la coopération avec les partenaires et les bailleurs concernant la prise en compte de la perspective de genre dans l'action climatique.

La Cellule et les coordonnateurs doivent à tout le moins s'employer à diffuser largement auprès de l'ensemble des partenaires susceptibles d'être intéressés les comptes rendus et les enseignements relatifs aux progrès accomplis dans le cadre du projet PACC.

16. Mener des actions de sensibilisation sur le genre et le changement climatique à tous les niveaux

Conformément à une proposition émise par plusieurs pays, une « directive » sur le genre formulée de manière appropriée pourrait être diffusée par la Cellule de gestion régionale du projet et le PROE, afin de faire mieux connaître les questions connexes et d'accroître l'engagement et le soutien en faveur de la prise en compte systématique des dimensions sexospécifiques dans l'action climatique à l'échelon national.

En définitive, ce sont les actions entreprises par la Cellule et les coordonnateurs du projet qui influenceront de manière notable sur le degré d'intégration du genre dans le projet PACC. Les pays sont, quant à eux, invités à utiliser des moyens adaptés pour faire en sorte qu'une plus grande attention soit accordée à la dimension de genre dans les activités d'intégration transversale du changement climatique et les mesures d'adaptation connexes. Par exemple, les porte-drapeaux des questions liées à l'eau et au changement climatique pourraient être incités à intégrer certaines problématiques sexospécifiques dans leurs discours ou à plaider en faveur de l'égalité des sexes auprès des principaux décideurs de l'action climatique.

Les équipes du projet PACC et du PROE sont vivement encouragées à se pencher sur les solutions envisageables pour accroître le rôle stratégique qu'elles pourraient jouer dans la promotion de l'égalité hommes-femmes dans un contexte régional plus large. À cet effet, les équipes du projet PACC doivent notamment collaborer avec les partenaires nationaux et régionaux afin de garantir la prise en compte exhaustive et cohérente des questions de genre dans les nouvelles feuilles de route et stratégie régionales sur la gestion des risques de catastrophe et l'action climatique.

Conclusion

Considérant l'intérêt tardif porté au genre dans le cadre du projet PACC, des mesures et des résultats immédiats pourraient être souhaités. Néanmoins, l'intégration transversale de cette dimension ne peut se faire du jour au lendemain, car il s'agit, bien au contraire, d'un processus qui s'inscrit dans le temps. Dans certains pays et communautés, l'introduction de problématiques sexospécifiques ou l'augmentation du pouvoir de décision détenu par les femmes devraient se faire sans difficulté particulière. Ailleurs, il sera peut-être extrêmement délicat d'accroître la participation des femmes. Des actions seront menées en vue de faire prendre conscience des inégalités entre les sexes et de renforcer l'engagement et la volonté politique afin de venir à bout de convictions personnelles et de croyances ancestrales sur les rôles sexospécifiques, mais ce ne sera pas chose facile. Former aux questions de genre représente un volet clé de la sensibilisation et de l'adhésion à l'objectif d'égalité des sexes, bien que cela ne soit pas la panacée et qu'il faille probablement du temps avant que les inégalités structurelles profondément ancrées ne puissent être corrigées.

Plusieurs pays prennent en considération la dimension de genre, dans une certaine mesure, lors de l'élaboration et de la concrétisation de politiques, tandis que d'autres négligent complètement ces aspects. Dans les comités de certains villages, les femmes et les hommes sont bien représentés et participent de manière active, alors que dans d'autres, les représentants et les décideurs sont essentiellement de sexe masculin. Il ne sera pas possible d'intégrer de la même manière les problématiques sexospécifiques dans tous les volets et dans l'ensemble des pays. Ces derniers doivent tous s'employer à traiter en profondeur ces questions, à satisfaire aux exigences minimales en la matière et à prendre des mesures concrètes visant à renforcer l'attention accordée à l'égalité des sexes. Toutefois, les résultats escomptés de l'intégration transversale de la dimension de genre varieront, et il convient de tenir compte du contexte propre à chaque pays et communauté pilote lors de la mise en œuvre des activités.

La vaste portée du projet, la charge de travail importante des équipes et de la Cellule de gestion régionale du projet, ainsi que les priorités, les ressources et les capacités actuelles de celles-ci créent un environnement particulièrement peu propice à la prise en compte systématique de la dimension de genre. L'introduction des problématiques sexospécifiques ne doit pas devenir un fardeau de plus pour les coordonnateurs ou la Cellule. Dans la mesure du possible, il convient de greffer ces questions aux structures du projet déjà en place, aux activités en cours et à celles prévues, ainsi qu'aux mécanismes de rapport renforcés. Les outils et cadres supplémentaires, quels qu'ils soient, devront être simples et pratiques.

Au vu de l'état d'avancement du projet, il est essentiel de cibler les efforts sur les domaines où les chances d'obtenir des résultats et de réaliser des progrès sont élevées, à l'échelon national comme régional. Il serait judicieux d'adopter une approche stratégique axée sur certains pays, communautés et composantes du projet, à savoir ceux où la réussite est la plus probable et qui sont dotés de moyens leur permettant d'examiner les enseignements tirés du processus d'intégration transversale de la dimension de genre.